

FORMATIONS 2020

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner à MRJC – 2 Rue de la Paix – 93500 Pantin

Tél : 01.48.10.38.30

E-mail : mrjc@mrjc.org – Site internet : www.mrjc.org

Numéro de déclaration d'activité : 11930804593



Formation

INTITULÉ DE LA FORMATION

.....

Date(s) et lieu :

.....

Justification des prérequis (le cas échéant) :

.....

.....

.....

.....

.....

Participant.e

Nom : Prénom :

Fonction :

Tél. : E-mail :

Handicap nécessitant une adaptation des lieux ou un accompagnement

Organisme

Nom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Contact formation (Nom – Prénom et Fonction) :

.....

Tél. : E-mail :

La le stagiaire/ structure atteste avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente (voir au dos) et accepte de s'y conformer

Adresse mail de convocation (si différente de celle du siège de l'organisme) :

.....

Adresse de facturation

.....

Souhaite une convention de formation

Souhaite un programme détaillé de la formation

Sauf situation exceptionnelle dûment justifiée (maladie, accident), toute inscription annulée par le stagiaire à moins de 10 jours ouvrés (soit 2 semaines calendaires) avant le 1^{er} jour de formation **sera facturée au tarif prévu, soit 100 % du montant net de taxes des frais pédagogiques, et tout frais engagé reste à la charge du stagiaire.** La somme facturée représente alors un **débit** qui ne peut pas être pris en compte au titre du plan de développement des compétences. **Une annulation ne pourra être prise en compte qu'à la condition d'être motivée par écrit par le responsable hiérarchique du collaborateur inscrit, quelle que soit la date d'annulation.** Toutefois, la possibilité de remplacer le collaborateur absent par un autre reste possible sans frais supplémentaire.

Le MRJC se réserve la possibilité d'annuler ou reporter un stage au plus tard 10 jours avant sa tenue, au cas où le nombre d'inscrits ne serait pas suffisant.

Date :

Signature et cachet de l'organisme

**PREAMBULE**

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les offres proposées par le MRJC et figurant dans son catalogue de formations.

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le client et son adhésion pleine et entière aux présentes Conditions Générales de Ventes (CGV) qui prévalent sur tout autre document du client.

Le client se porte garant du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salarié·e·s et collaborateurs·trices.

1 – INSCRIPTION

1.1 **Compléter le bulletin d'inscription** disponible en le téléchargeant sur notre site

1.2 **Bulletin à retourner :**

- Soit par e-mail à mrjc@mrjc.org
- Soit par courrier à : MRJC, 2 Rue de la Paix, 93500 Pantin

La signature du bulletin d'inscription implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes CGV. Le client se portant fort de leur respect pour l'ensemble de ses salariés et collaborateurs.

1.3 **L'inscription est prise en compte à réception du bulletin d'inscription** dûment rempli, signé et portant le cachet du client.

Une **confirmation d'inscription** est adressée par courriel au contact formation ainsi qu'au stagiaire.

2 – FRAIS DE PARTICIPATION

Les frais de participation couvrent les frais pédagogiques et quand ils sont indiqués sur la fiche formation les frais de **restauration et d'hébergement**. Ils sont indiqués TTC. Ils sont forfaitaires pour la totalité du stage, même en cas d'absence partielle en cours de formation.

3 – FACTURATION - REGLEMENT

Une facture libellée en euros est adressée au client à l'issue de chaque formation. Les factures sont payantes à 30 jours, date de facture, sans escompte.

4 – ANNULATION OU REMPLACEMENT**4.1 De la part du client**

Toute annulation doit être formulée par téléphone et confirmée par écrit dans les 24 heures de l'annulation.

Sauf situation exceptionnelle dûment justifiée (maladie, accident), toute inscription annulée par le stagiaire à moins de 10 jours ouvrés (soit 2 semaines calendaires) avant le 1^{er} jour de formation **sera facturée au tarif prévu, soit 100 % du montant net de taxes des frais pédagogiques, et tout frais engagé reste à la charge du stagiaire**. La somme facturée représente alors un **débit** qui ne peut pas être pris en compte au titre du plan de développement des compétences. **Une annulation ne pourra être prise en compte qu'à la condition d'être motivée par écrit par le responsable hiérarchique du collaborateur inscrit, quelle que soit la date d'annulation**. Toutefois, la possibilité de remplacer le collaborateur absent par un autre reste possible sans frais supplémentaire.

4.2 De la part du MRJC

Le MRJC se réserve la possibilité d'annuler ou reporter un stage au plus tard 10 jours avant sa tenue, au cas où le nombre d'inscrits ne serait pas suffisant.

Toute annulation de la part du MRJC sera confirmée, par écrit, au plus tard, 10 jours avant le premier jour de la formation et donnera lieu au remboursement intégral des frais payés.

5 – CONTESTATIONS ET LITIGES

Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera soumise à la loi française et portée devant la juridiction compétente.